

# **BGer 7B\_514/2025 vom 27. Juni 2025**

Bundesgericht, 2025-06-27, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_7B\\_514\\_2025](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_7B_514_2025)

FR: TF 7B\_514/2025 du 27 juin 2025

IT: TF 7B\_514/2025 del 27 giugno 2025

## **Erwägungen**

### **E. 1.1**

Le recours contre une décision doit être déposé devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent sa notification ( art. 100 al. 1 LTF ). Les délais dont le début dépend d'une communication ou de la survenance d'un événement courent dès le lendemain de celles-ci ( art. 44 al. 1 LTF ). Les mémoires doivent être remis au plus tard le dernier jour du délai, soit au Tribunal fédéral soit, à l'attention de ce dernier, à La Poste Suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse ( art. 48 al. 1 LTF ).

### **E. 1.2**

En l'espèce, selon le suivi "Track and Trace" de l'envoi, le recourant a retiré l'exemplaire de la décision attaquée le 7 mai 2025. Le délai de recours contre cette décision est ainsi arrivé à échéance le vendredi 6 juin 2025.

Il s'ensuit que le recours - qui, bien que daté du 6 juin 2025, est présumé avoir été déposé le 10 juin 2025 selon la date ressortant du sceau postal apposé sur l'enveloppe expédiée en recommandé

(cf. ATF 142 V 389 consid. 2.2) - est manifestement tardif.

### **E. 2**

Au vu de ce qui précède, l'irrecevabilité manifeste du recours doit être constatée dans la procédure prévue par l' art. 108 al. 1 let. a LTF . Comme le recours était d'emblée dénué de chances de succès, la demande d'assistance judiciaire doit être rejetée ( art. 64 al. 1 LTF ), ce qui relève également de la compétence du juge unique prévu par l' art. 108 LTF ( art. 64 al. 3 2

e phrase LTF; arrêt 7B\_17/2025 du 20 janvier 2025 consid. 2 et les réf. citées). Le recourant, qui succombe, supportera les frais judiciaires; ceux-ci seront toutefois fixés en tenant compte de sa situation financière, qui n'apparaît pas favorable (art. 65 al. 2 et 66 al. 1 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.